

## Critères d'évaluation CRCN

### Cursus et expériences professionnelles

Pour le cursus, le jury doit indiquer :

- La complémentarité ou la diversité des compétences acquises lors du parcours professionnel du candidat ;
- Si le cursus est linéaire ou pluridisciplinaire ;
- Si le candidat revient dans son laboratoire de thèse, ils doivent évaluer la pertinence de ce choix ;
- Si les travaux réalisés dans les différents laboratoires ont été valorisés (publication en 1er, co-1er auteur ou autres réalisations).

### Réalisations

Le jury évalue la production du candidat en rapport avec le nombre d'années d'activités professionnelles du candidat (thèse et post-doctorats) et en fonction des domaines de recherche. Il doit apprécier l'importance de la contribution conceptuelle, méthodologique ou technologique des travaux et de son impact pour l'Inserm. Il donne son avis sur les réalisations en tenant compte de la contribution personnelle du candidat (publications, valorisation économique, clinique et sociétale).

Publications : Les membres des CSS doivent donner leurs avis argumentés sur la qualité, le niveau d'implication du candidat et la visibilité :

- des articles originaux dans des journaux à comité de lecture ;
- des autres publications (revues, publications dans le cadre de congrès internationaux, journaux sans comité de lecture, ouvrages...).

Valorisation : Les membres des CSS doivent donner leurs avis sur les capacités de valorisation du candidat en termes de :

Valorisation économique : Invention (brevets, licence, contrats industriels) ; Création d'entreprise ; développement d'outils (logiciels, bases de données, ontologies...).

Valorisation clinique : Etude « Preuves de concept », PHRC, CHRT, étude clinique ... ; Implication (promoteur, coordinateur, partenaire...) dans des structures transversales : cohortes, enquêtes, centres de références, CIC, CRB...

Valorisation sociétale : Co-production d'outils ou dispositifs en partenariat avec des associations ou autres collectifs ; Mise en place de registres, cohortes, questionnaires à l'initiative et/ou en concertation avec les associations ou autres collectifs ; Création d'associations et/ou participation à leur gouvernance.

Toute production issue de la recherche participative.

### Projet

Le jury doit indiquer l'adéquation avec le laboratoire Inserm d'accueil et évaluer :

- Si le projet est dans la continuité des travaux antérieurs ou s'il propose une rupture conceptuelle et/ou technologique ;
- Les retombées attendues sur l'avancement des connaissances.

Le jury doit analyser et juger :

- L'originalité et l'intérêt de la question posée, la prise de risques, la clarté des objectifs, le positionnement dans le contexte national et international, la pertinence méthodologique ; la faisabilité du projet dans le laboratoire d'accueil (adéquation des moyens humains et financiers et de l'environnement (accès aux plateformes, disponibilité des outils...)) ;

- Le rôle personnel du candidat dans le projet ;
- Le potentiel de valorisation économique, clinique et sociétale ;
- La prise en compte des règles éthiques et des aspects réglementaires : rigueur et intégrité (méthodologie statistique, conflits d'intérêts, reproductibilité...).

### **Animation**

Le jury doit donner son avis sur les capacités du candidat à :

- Conduire un projet de recherche original ;
- Présenter ses recherches (présentations orales en congrès, posters, invitations à donner des séminaires dans des instituts de notoriété internationale...);
- Effectuer des communications scientifiques sous forme de preprint en libre accès (de type bioRxiv) ;
- Obtenir éventuellement des financements ;
- Encadrer des techniciens, ingénieurs, étudiants... ;
- Enseigner ;
- Participer à la vie collective de l'unité (séminaires, gestion, hygiène et sécurité, bonnes pratiques, qualité...).
- Interagir avec la société civile : diffusion de la connaissance et contribution à la culture scientifique et technique du grand public (conférences, débats, interviews...), actions réalisées en partenariat avec les associations de malades (réunions d'information, plaquettes ou ouvrages, formation professionnelle ...) ou autre groupe sociétal.

Le rôle du candidat est évalué en rapport avec le nombre d'années d'activités professionnelles (thèse et post-doctorats).

### **Présentation orale**

Le jury doit donner son avis sur la qualité de la présentation orale en jugeant :

- Le caractère structuré, rigoureux et didactique de la présentation ;
- La capacité à convaincre, dynamisme ;
- L'esprit de synthèse du candidat.

### **Discussion**

Le jury doit évaluer la pertinence des réponses lors de la discussion en portant une attention particulière sur :

- La capacité d'analyse, l'imagination, le sens critique, la capacité à écouter et à débattre et la concision des réponses du candidat ;
- L'autonomie du candidat, l'esprit d'équipe, la capacité à animer une équipe, la volonté de transmettre et de collaborer ;
- La culture scientifique du candidat ;
- L'intelligence comportementale.

Il doit donner son avis sur l'intégration dans le laboratoire Inserm d'accueil et la connaissance du système de la recherche académique en France.